

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– ‘RIGID GROUT B’

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit	‘Rigid Grout B’
Autres moyens d’identification	Coulis chimique
Usage recommandé	Utilisation industrielle, utilisation professionnelle uniquement
Restrictions d’utilisation	Aucune connue
Identificateur du fournisseur	Multiurethanes Ltée. 5245 rue Creebank, Mississauga, ON L4W 1N3
Numéro de téléphone d’urgence	1-800-663-6633

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH	Toxicité aiguë - Catégorie 4 – Inhalation Irritation de la peau — Catégorie 2 Irritation des yeux — Catégorie 2B Sensibilisation des voies respiratoires — Catégorie 1 Sensibilisation de la peau — Catégorie 1 Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique – Catégorie 3 Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées – Catégorie 2 - Inhalation
---------------------------	---

Mentions d’avertissement sur l’étiquette

Pictogrammes de danger



Mot indicateur

Danger

<u>Déclarations de danger</u>	<p>Provoque une irritation cutanée/oculaire. Peut causer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires si inhalé. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.</p>
<u>Conseils de prudence</u>	<p>Porter un équipement de protection approprié. Éviter de respirer les fumées/buées/vapeurs. Se laver les mains et peau exposée après manipulation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à l'eau avec du savon. Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Emmener la personne à l'air frais. Consulter un médecin,</p>

Autres dangers Non disponible

SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Dénomination chimique	N° CAS	Concentration	Noms courants/synonymes
Diisocyanate de diphénylméthane polymère	9016-87-9	100%	Diphénylméthanediiisocyanate
4,4 ' Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	<10%	Diphénylméthanediiisocyanate

Notes Non disponible

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Amener la victime à une zone exempte de risque d'exposition supplémentaire. Administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes.

Consulter un médecin.

Ingestion

Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, demander à la victime de se pencher en avant, en plaçant la tête entre les jambes, pour l'empêcher respirer dans les vomissures. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)

Provoque des irritations de la peau et des yeux. Peut provoquer des symptômes d'allergies ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut provoquer des lésions aux organes en cas d'exposition par inhalation prolongée ou répétée.

Soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Yeux : goutte de fluorescéine pour dépister un traumatisme cornéen. Si la cornée est brûlée, administrer des stéroïdes/antibiotiques si nécessaire.
Peau : ce composé est un sensibilisant cutané. Traiter selon les symptômes en cas de dermatite de contact ou de brûlures thermiques.
Ingestion : traiter les symptômes. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Faire vomir est contre-indiqué en raison du caractère irritant de ce composé.
Respiratoires : le traitement dépend essentiellement des symptômes. Une personne ayant une réaction de sensibilisation pulmonaire ou cutanée à ce matériau doit être tenue à l'écart de toute exposition à un diisocyanate.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Employer n'importe quel agent anti-incendie approprié pour les matériaux environnants, tels que de l'eau pulvérisée, de la neige carbonique ou une poudre extinctrice.

Agents extincteurs inappropriés

Non disponible

Risques spécifiques posés par le produit chimique

Les contenants fermés peuvent se rompre par la force sous une chaleur extrême ou lorsque les contenus sont contaminés par de l'eau (formation de CO₂). Utiliser de l'eau pulvérisée froide pour refroidir les contenants exposés au feu et minimiser le risque de rupture. Les feux de grande taille peuvent être éteints avec de grands volumes d'eau appliqués depuis une distance de sécurité, la réaction entre l'eau et le diisocyanate chaud pouvant être vigoureuse.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement protecteur de lutte contre les incendies structurel et conforme à la norme NFPA, incluant un appareil respiratoire intégral autonome et un casque, une capuche, des bottes et des gants conformes NFPA. Éviter tout contact avec le produit. Décontaminer les équipements et les vêtements de protection avant de les réutiliser. Au cours d'un incendie, des vapeurs d'isocyanates et d'autres gaz irritants et très toxiques peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique. L'exposition au diisocyanate chauffé peut être extrêmement dangereuse.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux ou la peau. Ne pas respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs. Utiliser des équipements de protection individuelle (ÉPI) appropriés. Évacuer la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Méthodes de confinement et de nettoyage

En cas de fuite ou de déversement mineur, utiliser des absorbants ordinaires. Confiner le déversement pour éviter la propagation dans les drains, les égouts, l'approvisionnement en eau ou le sol. En cas de fuite ou de déversement important, le matériau déversé peut être pompé dans un contenant en métal fermé, mais pas scellé, pour l'élimination. Ce processus peut générer de la chaleur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou poussières. S'assurer que la ventilation est adéquate pour maintenir les niveaux d'isocyanates dans l'air en dessous des limites d'exposition maximale permise. Porter un équipement de protection respiratoire si ce produit est chauffé, pulvérisé, utilisé dans un espace confiné, ou si la limite d'exposition maximale permise est dépassée. Les propriétés d'avertissement physiques (irritation des yeux, du nez et de la gorge, odeur) ne sont pas suffisantes pour éviter une surexposition chronique par inhalation. Ce produit peut produire une sensibilisation asthmatique lors d'une exposition par inhalation unique à une concentration relativement élevée ou par inhalation répétée à des concentrations plus faibles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des protections oculaires et de la peau appropriée. Se laver après toute manipulation. Ne pas respirer la fumée et les gaz créés par la surchauffe ou la combustion de ce produit. Les produits de décomposition peuvent être très toxiques et irritants. Entreposer dans des contenants hermétiquement fermés pour empêcher la contamination par l'humidité. Ne pas sceller si une contamination est soupçonnée.

Conditions pour un stockage sans risque

Conserver dans un endroit sec et frais.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limite d'exposition selon ACGIH = 0,005 ppm TWA
0,051 mg/m³
Limite d'exposition selon OSHA = 0,02 ppm 0,20 mg/m³

Contrôles d'ingénierie appropriés

Des stations de lavage oculaire de secours et des douches d'urgence doivent être installées à proximité de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, notamment dans les espaces confinés. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

Mesures de protection individuelle

Des équipements de protection respiratoire sont requis si les concentrations dépassent les limites d'exposition recommandées. Il est recommandé d'utiliser des respirateurs approuvés par le NIOSH. Un appareil de protection respiratoire autonome doit être utilisé dans les situations d'urgence ou lorsque le niveau d'exposition n'est pas connu. Les respirateurs devraient être choisis en fonction de la forme et de la concentration des contaminants dans l'air, et conformément aux normes OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02. Porter des gants imperméables lors de l'utilisation de ce produit. Porter le cas échéant : caoutchouc nitrile, polychlorure de vinyle, caoutchouc butyle, néoprène. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), des bottes, des tabliers et des gants longs pour empêcher un contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques en tout temps lors de la manipulation de cette substance. Le port d'un écran facial complet peut également être nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits de beauté tout en travaillant avec ce produit. Une fois le travail terminé, se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide brun foncé à noir
Odeur	Légèrement moisi
Seuil d'odeur	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion/point de congélation	< 0 ° C
Point d'ébullition initial/plage d'ébullition	208 ° C
Point d'éclair	199 ° C

Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Limites d'explosivité supérieure/inférieure d'inflammabilité/explosion	Non disponible
Tension de vapeur	Moins de 1×10^{-5} mm/Hg à 25 °C
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	1.24
Solubilité dans l'eau	Insoluble, réagit lentement avec de l'eau pour libérer du dioxyde de carbone
Solubilité dans d'autres liquides	Non disponible
Coefficient de partage, n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	175-225 cps

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse peut se produire à la suite d'un contact avec de l'humidité ou d'autres substances qui réagissent avec les isocyanates, ou à des températures supérieures à 177 ° C.

Conditions à éviter	Aucune dans des conditions normales.
Substances incompatibles	L'eau, les amines, les bases fortes, les alcools, les alliages de cuivre, l'aluminium.
Produits de décomposition dangereux	À des températures élevées et en cas d'incendie : monoxyde de carbone, oxydes d'azote, acide cyanhydrique, dioxyde de carbone, fumée dense et noire, isocyanate, acide isocyanique, autres composés non déterminés.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Non disponible
Données toxicologiques DL50 et CL50	DL50 par voie orale, rat = supérieure à 2 000 mg/kg DL50 par voie cutanée, lapin = >10 000 mg/kg CL50 par inhalation, rat = 490 mg/m ³ , vapeur, 4 h
Corrosion/irritation de la peau	Une irritation peut se produire.
Lésions oculaires graves/irritation	Une irritation peut se produire.
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau	Une irritation peut se produire.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Toxicité génétique in vitro : Test de mutagénicité des cellules germinales : négatif (salmonella typhimurium, activation métabolique : avec/sans). Des résultats positifs et négatifs ont été signalés. L'utilisation de certains solvants qui hydrolysent rapidement les diisocyanates est soupçonnée de produire des résultats de mutagénicité positifs. Toxicité génétique in vivo : Test du micronoyau : négatif (souris)
Tératogénicité	Rat, femelle, inhalation, 6 à 15 jours de gestation, 6 h/jour, DSENO (tératogénicité) : 12 mg/m ³ , NOAEL (maternelle) : 4 mg/m ³ — Pas d'effets tératogènes observés aux doses testées. Fœtotoxicité observée uniquement avec la toxicité maternelle.

Cancérogénicité	Taux, homme/femme, inhalation, 2 ans, 6 h/jour 5 jours/semaine : Une exposition à un niveau de MDI polymérique de 6 mg/m ³ a été liée à l'apparition de tumeurs du poumon. Ce niveau est nettement plus élevé que la VLEP pour le MDI.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Inhalation pendant 90 jours DSENO : 0,3 mg/m ³ , (rat mâle/femelle, 18 h/jour 5 jours/semaine) Irritation des poumons et de la cavité nasale.
Toxicité pour la reproduction	Non disponible
Risque d'aspiration	Non disponible
Symptômes/lésions après inhalation	Une irritation peut se produire.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	Une irritation peut se produire.
Symptômes/lésions après contact avec les yeux	Une irritation peut se produire.
Symptômes/lésions après ingestion	Une irritation peut se produire.
Symptômes chroniques	Non disponible

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons — CL0 : >1 000 mg/l (poisson zèbre (<i>Brachydanio rerio</i>), 96 h); CL0 : >3 000 mg/l (fondule barré (<i>Oryzias latipes</i>), 96 h) Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques CE50 : >1 000 mg/l (puce d'eau (<i>Daphnia magna</i>), 24 h)
--------------------	---

Toxicité pour les plantes aquatiques — CSEO : 1 640 mg/l, point final : croissance (algue verte (*Scenedesmus subspicatus*), 72 h)

Toxicité pour les microorganismes — CE50 : > 100 mg/l, (microorganismes : boues activées, 3 h)

Persistance et dégradabilité 0 %, après 28 jours.

Potentiel de bioaccumulation Truite arc-en-ciel, temps d'exposition 112 jours, <1 facteur de transfert

Mobilité dans le sol Non disponible

Autres effets nocifs Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Moyens d'élimination Ce produit doit toujours être éliminé en conformité avec les réglementations locales, provinciales, fédérales ou nationales. Les règlements en vigueur peuvent varier d'une région à l'autre. La responsabilité de la caractérisation des déchets et du respect des lois en vigueur incombe exclusivement au producteur des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	N° UN	Désignation UN officielle pour le transport	Classe de danger pour le transport	Groupe d'emballage
Non réglementé	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Précautions spéciales Non applicable

Risques pour l'environnement Se reporter à la section 12.

Transport en vrac Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Statut OSHA	Ce produit est dangereux selon les critères de la norme fédérale de communication des dangers OSHA 29 CFR 1910.1200.
Statut TSCA	Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.
Quantité à déclarer CERCLA	4,4 'Diisocyanate de diphénylméthane (MDI), CAS # 101-68-8. Quantité à déclarer: 5000 livres
SARA Titre III Section 302	Substance extrêmement dangereuse (40 CFR 355, Annexe A) - Aucune.
SARA Titre III Section 311/312	Catégories de danger - Risque aiguë pour la santé, Risque chronique pour la santé.
SARA Titre III Section 313	Produits chimiques toxiques (40 CFR 372,65) - Diisocyanate de diphénylméthane polymère (PMDI); 4,4 'Diisocyanate de diphénylméthane (MDI)
Statut RCRA	Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si un matériau contenant le produit ou des dérivés du produit doit être classé comme étant un déchet dangereux.
Classification SIMDUT	Toxicité aiguë - Catégorie 4 – Inhalation Irritation de la peau — Catégorie 2 Irritation des yeux — Catégorie 2B Sensibilisation des voies respiratoires — Catégorie 1 Sensibilisation de la peau — Catégorie 1 Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique – Catégorie 3 Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées – Catégorie 2 - Inhalation
Classification GNAMU	156

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Date de la dernière
révision** 27 septembre 2017